

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/046 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE DE CORSE AU
SEIN DE LA COMMISSION DE DEONTOLOGIE**

**CHI PORTA DESIGNAZIONE DI I CUNSIGLIERI À L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN
A CUMMISSIONE D'ETICA**

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 janvier 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Paul LEONETTI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-François CASALTA à M. Paul MINICONI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Santa DUVAL
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Pierre-José FILIPPUTTI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Laura FURIOLI à Mme Marie SIMEONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

François-Xavier CECCOLI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** les lois relatives à la transparence de la vie publique et à la confiance dans la vie politique, notamment la loi organique n° 2013-906 du 11 octobre 2013 et les lois n° 2013-907 du 11 octobre 2013, n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 et n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 ; ensemble la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- VU** la délibération n° 12/091 AC du 26 avril 2012 d'une part, et les délibérations n° 15/232 AC du 18 septembre 2015, n° 16/040 AC du 28 février 2016, n° 16/070 AC du 11 mars 2016 et n° 16/185 AC du 6 septembre 2016 d'autre part, prises en matière d'évaluation des politiques publiques
- VU** la délibération n° 19/451 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2019 décidant de placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur des pratiques de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/036 AC de l'Assemblée de Corse du 14 février 2020 portant adoption des propositions relatives à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse, et plus particulièrement son article 3,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,
- APRES** avis de la Commission Permanente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE, ainsi qu'il suit, les conseillers à l'Assemblée de Corse pour siéger à la Commission de déontologie :

- Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le Groupe « Femu a Corsica »,
- Mme Laura Maria POLI-ANDREANI pour le Groupe « Corsica Libera »,
- Mme Anne TOMASI pour le Groupe « Partitu di a Nazione Corsa »,
- Mme Christelle COMBETTE pour le Groupe « Per l'Avvene »,
- Mme Catherine RIERA pour le Groupe « Andà per Dumane »,

- Mme Valérie BOZZI pour le Groupe « La Corse dans la République ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 14 février 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail stroke, positioned above the printed name.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**DESIGNAZIONE DI I CUNSIGLIERI À L'ASSEMBLEA DI
CORSICA IN À CUMMISSIONE D'ETICA**

**DESIGNATION DES CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE DE
CORSE AU SEIN DE LA COMMISSION DE DEONTOLOGIE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Dans le cadre du rapport relatif à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse, il a été décidé de créer une commission de déontologie, celle-ci se composera d'un représentant par groupe et sera présidée par un ancien bâtonnier désigné par les conseils de l'ordre des avocats des Pumonti et Cismonte, pour une durée équivalente à celle de la mandature de l'Assemblée.

Il convient de désigner les conseillers à l'Assemblée de Corse pour siéger au sein de cette commission.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer